

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JUILLET 2021 - N° 53



Fête du CLAE le 29 juin 2021

Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h . Mercredi : 8h30-12h

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr - vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : www.cambondalbi.fr

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

ÉDITO

Depuis la mi-mai, la vie a repris son cours un peu plus normalement avec l'allègement progressif des restrictions sanitaires dans notre commune comme partout en France. L'arrivée de l'été nous permet d'aborder l'avenir de manière plus sereine et confiante avec de nouveaux rassemblements festifs.



Néanmoins, la situation sanitaire reste fragile et le risque de relance de l'épidémie de la COVID-19 sera présent tant qu'un taux suffisant de vaccination ne sera pas atteint. C'est pourquoi nous ne devons pas relâcher notre vigilance commune et continuer de respecter les gestes barrières, particulièrement dans les moments de convivialité. Le pourcentage de personnes complètement vaccinées a atteint 40 % en juillet dans le Tarn, la vaccination progresse. Pour faire partie vous aussi des vaccinés, vous pouvez facilement et rapidement prendre rendez vous sur doctolib.fr ou à la pharmacie de Cambon.

Le début de l'été a également été marqué par les élections régionales et départementales et je remercie l'engagement démocratique des Cambonnais qui ont participé à l'organisation et la tenue des bureaux de vote. Malgré un fort taux d'abstention, ces élections se sont déroulées sereinement.

La vie associative de notre commune a continué malgré les restrictions. La réunion du 24 juin nous a permis de faire un état des lieux de la vie des associations en situation de confinement et de déconfinement. Même si quelques associations craignent la perte d'adhérents à la rentrée de septembre, la plupart d'entre elles ont repris leurs activités et je salue l'investissement de leurs membres actifs pour le service de qualité qu'ils vous ont offert. Je vous invite à venir à leur rencontre le 4 septembre à l'occasion du forum des associations. Bien sûr ces activités n'ont pas retrouvé tout à fait leur rythme d'avant le confinement : les matchs, les compétitions et les fêtes de l'école n'ont pas eu lieu, les sorties des Blés d'or ne reprendront qu'en septembre, mais la vie cambonnaise se réorganise petit à petit à l'image de la fête du CLAE, du marché gourmand du foot à 7 ou encore de la fête du 14 juillet organisée par le comité des fêtes. Ces moments de convivialité sont les bienvenus pour commencer ce bel été et pour que la fête soit belle, pensez à respecter les gestes barrières.

Philippe Granier

DANS CE NUMÉRO :

Conseil municipal
- 3 -

Finances
- 4 -

Élections
- 5 -

Environnement
- 6 -

Civisme
- 6 -

Santé
- 7 -

Portrait
- 8 -

Sécurité
- 9 -

Liste minoritaire
- 9 -

La vie des associations
- 10 - 11 -

La vie à Cambon
- 12 -

Séance du 1er juillet 2021

Décisions du maire

Décision n° 4 : Monsieur le Maire a accepté le devis de la société ATOUT ELEC pour la mise aux normes électriques des locaux du kinésithérapeute et des infirmiers pour un montant TTC respectivement de 906 € et 1 524 €.

Décision n° 5 : Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise BOIS PASSION pour le remplacement des deux mains courantes de la passerelle du stade pour un montant TTC de 2 683 €.

Décision n° 6 : Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise SIGNOVIA pour des travaux de marquage des jeux dans la cour de l'école pour un montant TTC de 2 739,60 €.

Décision n° 7 : Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise TBC pour l'achat d'un copieur à l'école pour un montant TTC de 4 428 €. Il remplacera le copieur actuel qui a plus de 800 000 copies au compteur. Les performances de l'appareil sont supérieures.

Décision n° 8 : Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise Circuit 81 pour une tondeuse autoportée Iseki pour un montant TTC de 24 000 €.

Commission municipale

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il est proposé de créer une commission des finances et des affaires générales. Les domaines de compétences de cette commission sont (Finances et contrôle de gestion ; Ressources humaines ; Achats publics ; Administration générale ; Etat civil, réglementation, élections). Les membres de cette commission sont : Cindy Perlin Cocquart (présidente) ; Christophe Fabries ; Nicolas Galliet ; Vivianne Gayral ; Magali Terral.

Consultation prévoyance

Depuis 2015, les agents de plusieurs des communes du territoire et de l'agglomération peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

La convention, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il est proposé à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation. Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative, et fait l'objet de la présente délibération. Par ailleurs, elle n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer. De plus, en cas d'adhésion, la fixation ou l'évolution éventuelle d'une participation employeur relève des prérogatives de chaque collectivité. Le conseil municipal donne mandat à la communauté d'agglomération en vue de conduire les opérations de mise en concurrence et prend acte que les tarifs et garanties seront soumis préalablement au conseil afin de prendre la décision de signer la convention ou de ne pas donner suite.

Jurés d'assises

Le tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises s'est déroulé lors du conseil municipal le 1 juillet. À Cambon 6 personnes ont été tirées au sort à partir des listes électorales de la commune en application des dispositions de la loi du 28 juillet 1978, modifiée, et l'arrêté préfectoral n°52-2021-04-0350 du 30 avril 2021. La mairie avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette

liste préparatoire qu'ils ont été tirés au sort pour être juré. Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort qui siègent aux côtés des magistrats professionnels de la cour d'assises. Ils sont membres à part entière de la formation de jugement et sont appelés à se prononcer lors du procès des individus accusés de crimes. Les personnes concernées doivent être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.



Nouvelle tondeuse autoportée

Prochain conseil
municipal

23 septembre 2021

Modification des taxes locales

La loi des finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale pour 80 % des ménages les plus modestes.

La loi de finances 2020 met en œuvre sa **suppression définitive en 2023** pour l'ensemble des contribuables. Elle prévoit également les modalités de sa compensation financière pour les collectivités territoriales.

L'État compensait la perte des recettes des taxes d'habitation pour la commune. À partir de 2021, les communes percevront le produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui revenait au département. Le taux du département sera donc désormais ajouté au taux de la collectivité et deviendra communément appelé taux de référence.

À Cambon ce **nouveau taux de référence pour 2021 est donc de 51,81%** (taux communal 2020 : 21,90 % + taux départemental 2020 29,91 %). Depuis 2012, la commune n'a pas augmenté les impôts. Ce taux a été voté au conseil municipal du 10 avril 2021.



Le gouvernement a appliqué un coefficient de correction afin d'assurer la neutralité du dispositif car pour la commune de Cambon, le produit de la taxe foncière départementale était supérieur à la taxe d'habitation supprimée.

Parallèlement, la communauté d'agglomération de l'albigeois a dû modifier son taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car il est désormais obligatoire de l'ajuster au coût réel du service. Afin de ne pas impacter sa capacité d'investissement, elle a en contrepartie créé une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti de 3,99 %.

La C2A a souhaité en profiter pour harmoniser le taux de la TEOM pour les 16 communes, il été fixé à 9,89 %.

QU'EST CE QUI CHANGE SUR MA FEUILLE D'IMPOT ?

À SAVOIR /

Le revenu cadastral constitue la **base d'imposition** de la taxe foncière : il est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année. L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Les taux, appliqués à la base d'imposition pour **calculer le montant de la taxe foncière**, sont votés par les collectivités territoriales : communes, intercommunalités et départements.

EXEMPLE / (pour une habitation dont la base était de 1965 € en 2020)

		DIRECTION GENERALE DES FINANCES/PUBLIQUES							
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		AVIS D'IMPÔTS comparés 2020 / 2021					TAXE FONCIERE (propriétés bâties)		
		Commune	Inter-communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Total		
Taux	2020	21,90 %	0 %	29,91 %	0,172 %	13,55 %	65,53 %		
Taux	2021	51,81 %	3,99 %	0 %	0,172 %	9,89 %	65,86 %	+ 0,33 %	
Base	2020	1965	1965	1965	1965	1965	1965		
Base	2021	1969	1969	1969	1969	1969	1969	+ 0,20 %	
Cotisation	2020	430	0	588	3	266	1287		
Cotisation	2021	1020	79	0	3	195	1297	+ 0,78 %	
						Frais de gestion	2020	52	
						Frais de gestion	2021	49	+ 5,77 %
						Montant impôt	2020	1339	
						Montant impôt	2021	1346	+ 1,27 %

Élections régionales et départementales

Initialement prévues en mars, les élections régionales et départementales ont été reportées de trois mois en raison de l'épidémie de Covid-19. Elles se sont déroulées les 20 et 27 juin dernier.



Les élections départementales ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux. Ils sont intégralement renouvelés à chaque scrutin, tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire mixte. Chaque canton élit un binôme composé d'une

femme et d'un homme. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Pour le 1er tour du 20 juin à Cambon, le taux d'abstention était de 58,84 %. Ce résultat est plus élevé que celui du premier tour des élections départementales 2015 (38,43 %).

- Binôme de David DONNEZ et Marie-Claire MALROUX (Divers gauche) : 59,31 %.
- Binôme de Capucine-Marie CAYSSIALS et Max GAUBERT (RN) : 24,47 %.
- Binôme de Christine GAUCI et David KOWALCZYK (écologiste) : 16,22 %.

Le canton de Saint-Juery est composé de six communes (Saint-Juery ; Cunac ; Cambon ; Frejairolles, Arthès et Denat). Le binôme de D. DONNEZ et M.MALROUX a recueilli sur l'ensemble du canton 64,89 % des votes, soit la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits, il est donc élu au premier tour du scrutin.

Seul un autre canton du Tarn a élu ses conseillers départementaux au 1er tour, les 21 autres cantons du département ont procédé à un 2ème tour de scrutin.

Pour le département, les résultats définitifs après le 2ème tour donnent 26 sièges sur 46 à la majorité (divers gauche et PS) et 18 sièges à l'opposition de droite et du centre. Il y a aussi 2 élus DVD dissidents. Christophe RAMOND est donc réélu à son poste de président du conseil départemental.



Les élections régionales sont organisées tous les six ans. Les conseils régionaux sont renouvelés intégralement. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours. Les listes de candidats sont régionales et elles sont constituées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région.

La liste arrivée en tête bénéficie d'une prime majoritaire et reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés (les listes qui obtiennent moins de 5% n'ont aucun siège).

La répartition des sièges se fait à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

À Cambon résultats du 1er tour : le taux d'abstention 58,84 %.

C.DELGA	47,01 %
J.P.GARRAUD (liste RN)	18,25 %
V.TERRAL-NOVES (liste union du centre)	11,82 %
A.PRADIES (liste union de la droite)	9,34 %
A.MAURICE (liste écologie)	8,47 %
M.MARTIN (liste France insoumise)	3,21 %
M.ADRADA (liste extrême gauche)	0,88 %
J.L.DEVEZAC (liste régionale)	0,73 %
A. LE BOURCICAUD (liste divers)	0,29 %

À Cambon résultats du 2ème tour : le taux d'abstention 60,89 %.

C.DELGA (liste d'union à gauche)	60,68 %
J.P.GARRAUD (liste RN)	22,27 %
A.PRADIES (liste union de la droite)	17,05 %

En Occitanie Les résultats du 2ème tour des régionales affichent un taux d'abstention de 62,17 %.

C.DELGA obtient 57,78 %; J.P.GARRAUD 24,00 % et A.PRADIES 18,22 %.

La répartition finale des 158 sièges du conseil régional est la suivante :

- 109 sièges pour la liste d'union à gauche (C.DELGA), dont 8 sièges pour le Tarn

- 28 sièges pour la liste RN (J.P.GARRAUD), dont 2 sièges pour le Tarn

- 21 sièges pour la liste union de la droite (A.PRADIES), dont 1 siège pour le Tarn

Moustiques tigres

Pour éviter la prolifération du moustique tigre, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure, de façon préventive, l'élimination des gîtes larvaires sur le domaine public. Cependant 80% des sites de reproduction du moustique tigre (appelés gîtes larvaires) sont sur le domaine privé.



En conséquence, chacun doit lutter contre les eaux stagnantes chez soi pour empêcher les œufs d'éclore, un processus qui prend environ cinq jours en pleine période estivale [le cycle du moustique est corrélé à divers paramètres physiques comme la luminosité et la température]. Seule la femelle pique, afin de récupérer, dans le sang, les nutriments nécessaires à ses œufs.

Le moustique tigre a une zone de déplacement d'environ 150 m. Si vous en avez chez vous, c'est donc qu'il est né sur votre terrain ou dans votre proche voisinage. Il colonise en utilisant les moyens de transport anthropiques (véhicules terrestres, ferroviaires, maritimes, aériens).

La prévention reste la meilleure solution pour lutter contre l'expansion des moustiques. Retrouvez dans le mémo ci-contre, les principaux réflexes à adopter pour limiter la présence de moustiques chez soi. La mobilisation de tous est indispensable !

7 RÉFLEXES À ADOPTER

Comment limiter les moustiques chez soi

- JARDINIÈRES ET POTS DE FLEURS**
Limitez l'arrosage des plantes et des fleurs : terreau humide et pas d'eau apparente.
- VASES, SEAUX, SOUCOUPES**
Changez l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou supprimez les soucoupes des pots de fleurs et remplacez l'eau des vases par du sable humide.
- PISCINES**
Couvrez les piscines hors d'usage et évacuez l'eau des bûches, bûches et traitez l'eau (galets de chlore, eau de javel...).
- GOUTTIÈRES, RIGOLES, ÉVACUATION**
Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyez régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- BASSINS D'AGRÈMENT**
Entretenez régulièrement les bassins. Préférez les poissons rouges, friands de larves.
- RÉSERVES D'EAU**
Couvrez les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- JARDINAGE, ARBRES ET ARBUSTES**
Éliminez les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Débroussailliez, taillez les herbes hautes et les haies, élaguez les arbres, ramassez les fruits tombés et les débris végétaux.

> CIVISME

Interdiction de brûler les déchets verts

Le brûlage des déchets verts, qui est à l'origine des troubles de voisinage, nuit à l'environnement et à la santé. Il est interdit toute l'année, y compris en zones périurbaines compte tenu de l'existence de déchetteries sur le territoire de la communauté d'agglomération (cf circulaire ministérielle du 18 novembre 2011).

Les déchets verts, qu'est ce que c'est ?

Sont considérés comme "déchets verts", les feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, déchets d'entretien de massifs... En clair, tous les déchets végétaux produits par l'entretien de parcs et jardins.

Le brûlage des déchets verts, c'est interdit!

Même si cela peut être tentant, il est pourtant interdit par la loi de pratiquer le brûlage de vos déchets verts (ou écobuage) dans votre jardin. Cette mesure s'applique autant aux particuliers qu'aux entreprises, exploitants agricoles...

Pourquoi une interdiction?

La combustion est toxique et polluante. (pollution de l'air par émission de particules, de composés cancérigènes et toxiques pour l'homme et l'environnement)

Elle provoque des troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées) et des risques d'incendies.

En Occitanie, on compte 2800 décès par an dus à la pollution de l'air. Brûler 50kg de déchets verts produit autant de particules qu'un trajet de 13 000km avec un véhicule diesel, ou 14 000km avec un véhicule essence récent ou encore plus de 70 trajets jusqu'à votre déchetterie! L'entretien d'un jardin génère plus de 160kg de déchets verts par personne et par an.



Que faire?

Des solutions simples et peu contraignantes existent dans l'Agglomération pour éviter de brûler ses déchets verts chez soi :

- apport en déchetterie,
- compostage individuel (l'Agglomération propose différents modèles de composteurs à tarif réduit),
- le broyage ou le paillage.

Pensez-y !

Le choix des plantes et la tenue d'un calendrier de tonte peuvent également éviter un entretien trop fréquent et donc une sur-production de déchets verts. Il est important d'adopter les bons gestes car le non respect de la loi entraîne une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 euros.

Plan canicule

Le Plan Canicule est activé chaque année du 1er juin au 15 septembre par le gouvernement. Il a pour but d'informer la population française sur les recommandations sanitaires et de protéger les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

Le registre de prévention, c'est quoi ?

La loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées, à risques ou isolées ceci en prévention de risques exceptionnels.

Le registre de prévention permet d'identifier et de localiser ces personnes. Ce registre nominatif est confidentiel. Il est conservé et mis à jour par la mairie et le CCAS de Cambon. Il peut être transmis au préfet à sa demande en cas d'alerte et d'urgence.

Quel est l'intérêt du registre ?

L'objectif de ce dispositif de prévention est de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par le préfet, du plan d'alerte et d'urgence. Il doit permettre d'avoir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Comment s'inscrire sur le registre ?

Cette démarche volontaire (facultative) s'effectue à la demande de la personne concernée, de son représentant légal ou d'un tiers à la condition que la personne concernée ne s'y soit pas opposée.

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie ou en le retournant par courrier à Mairie de Cambon 4 place de la mairie 81990 CAMBON. Vous pouvez compléter aussi ce même formulaire sur le site <https://cambondalbi.com/fr/> Dans la rubrique « Actualité ».



Formulaire d'inscription au registre de prévention

Bénéficiaire(s)

Au titre de : personne de plus de 65 ans personne handicapée personne à risques

Nom – Prénom :

Nom – Prénom :

Adresse :

81990 CAMBON

Tél : Portable :

E-mail :

Vous vivez : Seul Oui Non

Personne(s) à contacter en cas de besoin (famille, entourage ...)

Nom : Tél :

Nom : Tél :

Prise en charge sanitaire

Assistante sociale : Oui Non Nom tél :

Service aide ménagère : Oui Non Nom tél :

Portage des repas : Oui Non Nom tél :

Autre : préciser Nom tél :

Portrait d'Alexandre Cabot, maraîcher des Jardins de Grèzes

Cet été, l'équipe du Petit Cambonnais est allée à la rencontre d'Alexandre Cabot, maraîcher installé chemin de Grèzes à Cambon.

Depuis quand êtes-vous installé dans la région ?

Je suis né et j'ai grandi à Cambon.

Après avoir étudié 3 ans à Toulouse je suis revenu m'installer à mon compte dans le village.

J'ai commencé les démarches administratives et l'installation de mes serres en 2019 et j'ai officiellement commencé mon exploitation en novembre 2020.

Quels sont les produits que vous cultivez ?

Je travaille exclusivement les légumes de saison ainsi que les petits fruits (fraises, framboises, mûres). Je pratique une agriculture locale, raisonnée et respectueuse de la nature.



Où peut-on trouver vos produits ?

Comme je travaille seul, je ne vais pas sur les marchés mais je commercialise mes récoltes en direct à la ferme. J'ai commencé par proposer des paniers de saison sur commande puis j'ai ouvert la vente au détail tous les mercredis et vendredis de 16h à 19h dans mon local place Louis Durand à Cambon. Il est également possible de commander des paniers à composer.

Comment peut-on vous joindre et voir les récoltes de la semaine ?

Je suis joignable par téléphone (06 32 26 53 00) et je communique sur ma page Facebook (<https://www.facebook.com/LejardindeGrezes>) et sur mon site internet (<https://lejardindegrezes.business.site/>).



Opération tranquillité vacances

Vous vous apprêtez à partir en vacances mais vous n'êtes pas toujours rassuré de laisser votre logement ? En cas d'absence prolongée, pensez à le signaler aux forces de police.

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Vous habitez CAMBON, vous dépendez de la gendarmerie de Villefranche d'Albigeois.

Inscription : Formulaire à remplir sur place dans les mairies des communes concernées ou par téléphone au 05 63 79 26 15.

À savoir : Pour toute inscription au dispositif *Tranquillité vacances*, veuillez vous munir de votre carte d'identité et indiquer vos dates de départ et de retour au domicile.

Il est conseillé de renseigner les coordonnées d'une personne à contacter si nécessaire.

Il convient de signaler toute personne susceptible d'être présente à votre domicile durant votre séjour (arrosage, soin d'animaux de compagnie...).

L'affiche est intitulée "OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES" et vise à lutter contre les cambriolages et les "bons réflexes". Elle présente une casquette de gendarme bleue sur un fond clair. Le logo de la Gendarmerie Nationale est visible en haut à droite. Le texte principal indique : "Contre les cambriolages les bons réflexes !". Une section intitulée "Vous vous absentez ?" invite à faire surveiller son domicile par les services de police ou de gendarmerie. Elle fournit des informations sur où aller (commissariat ou brigade de gendarmerie) et un lien pour télécharger le formulaire : www.interieur.gouv.fr. Un QR code est également présent. En bas, on trouve des logos pour la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale, ainsi que des mentions de réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et de plateformes de téléchargement (Google Play, App Store).

Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Notre premier sujet concerne la situation sanitaire du département qui s'améliore en ce début d'été. Cependant la pandémie de covid19 n'est pas finie, preuve en est la propagation du virus et de ses variants dont le « delta » qui fait la une des journaux en ce moment !

Pour procéder à la vaccination au niveau local, les professionnels de santé reçoivent des flacons de 10 doses : il est donc nécessaire de prendre rendez-vous avec eux afin qu'ils établissent des listes complètes pour ne pas gâcher le vaccin.

Comment faire à Cambon ? C'est possible et facile ! Il suffit d'appeler la pharmacie SOUDIER au 05 63 54 05 75 et de prendre rendez-vous. En ce qui concerne le cabinet médical de Cambon, il est préférable de téléphoner au préalable 05 63 53 07 63. Les cabinets infirmiers ont réalisé beaucoup de tests PCR à la demande, mais beaucoup moins maintenant, et surtout avant une opération.

Bien sûr, vous pouvez également vous rendre sur le site www.sante.fr ou appeler le 0800 54 19 19.

Dans le Tarn, le taux de vaccination terminée atteint les 32% et le taux de vaccination première injection a dépassé les 48%. 83% des plus de 65 ans ont reçu une injection. Encourageons les dans leur démarche vaccinale. Concernant les moins de 55 ans, seuls 30% ont reçu une injection et moins de 12% de cette tranche d'âge ont terminé leur vaccination. Il reste donc beaucoup à faire.

Autre sujet, nous avons participé à la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections départementales et régionales. L'abstention à Cambon a été importante. Entre les deux tours la participation a même diminué, passant de 41,16% le 20 juin à 39,11% le 27 juin. Au-delà de regretter cette situation, nous voulons comprendre votre message. Nous restons à votre écoute sur ce sujet sur notre BAL : epcambon@laposte.net

A notre niveau, nous poursuivons nos engagements au sein du conseil. Bel été à tous.



La cérémonie de remise des ceintures du Judo Club de Cambon

Mardi 6 juillet, le Judo club de Cambon a organisé un grand cours collectif avec les licenciés de toutes catégories avant la traditionnelle remise des ceintures. Ce moment à la fois sportif et festif a marqué la fin de la saison dans la bonne humeur et la convivialité. Des cours d'été et de découverte sont organisés tout au long du mois de juillet avant la reprise de la nouvelle saison en septembre.



L'association les blés d'or de Cambon

C'est une association créée en 1983, qui a évolué. Elle est ouverte à tous les adultes. Elle a pour objet de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitiés entre ses membres. Elle peut organiser des sorties ou manifestations diverses, des repas pour les adhérents.

Sont déjà en place, des ateliers pour aider les anciens à conserver leur autonomie : mémoire, activité physique adaptée.

Le jeudi après-midi, jeux de cartes au foyer, pétanque, petite randonnée.

D'autres activités peuvent encore se faire.

Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Marie-Louise Huc pourra répondre à vos questions : 05 63 53 02 40.



Le marché gourmand du Foot 7 Cambon



Jeudi 8 juillet dernier, l'association Foot 7 Cambon a organisé un marché festif et gourmand aux abords du stade municipal. Des producteurs locaux ont proposé tout au long de la soirée des plats salés et sucrés.

Ce rassemblement convivial a eu beaucoup de succès : petits et grands se sont réunis au rythme du trio In Vino Jazz Band pour partager un repas en plein air.



Fête du CLAE

Mardi 29 juin dernier, le Village des Enfants et des Jeunes (ALAE de Cambon) a organisé une belle fête de fin d'année devant la salle polyvalente.

Parents, enfants, animateurs et membres du bureau se sont réunis pour fêter la fin de la saison de manière conviviale.

Au programme : spectacles d'enfants, distribution de lots et apéritif offerts par l'association.



Le Vélo Club à l'assaut du Mont Ventoux



Le Vélo Club a l'assaut du MONT VENTOUX. Le 12 juin dernier, 20 membres du vélo club Cambonnais (soit la moitié du club) s'élançaient à l'assaut du géant de Provence, sous une météo estivale.

Chacun avait son objectif et tous l'ont atteint. Que ce soit une, deux, voire même trois montées du Ventoux dans la même journée.

15 membres ont ainsi relevé et atteint ce défi fou qui consistait à gravir les pentes du Ventoux par les trois routes qui y mènent.

Respectivement depuis Bédoin, Malaucène et enfin depuis Sault. Cela représentant 137 km pour 4500 m de dénivelé. Cette journée a été le point d'orgue d'un week-end certes sportif, mais toujours sous le signe de l'amitié, de la joie et de la bonne humeur, accompagné d'un soleil radieux. Le club remercie tous les participants et surtout les organisateurs qui nous ont concocté un week-end que nous ne sommes pas prêt d'oublier.

Le bureau du vélo club Cambonnais.



Le comité d'animation fête le 14 juillet

CAMBON EN FÊTE
COMITE D'ANIMATION

14.07.2021
Au stade de CAMBON

Bandas SHOW

- *14h30 CONCOURS de pétanque en doublette
- *19h00 BALADE EN PONEY encadrée
(Offert par le comité d'animation)
- *19h30 BANDAS
- *20h30 Soirée animée par « PATÉ PUR ROCK »

Jour de fête RESTAURATION SUR PLACE

Le forum des associations

Le 4 septembre prochain, les associations cambonnaises se réuniront lors du forum des associations. Venez nombreux à leur rencontre pour découvrir les activités proposées pour la saison 2021:2022.



Commémoration



Le 8 mai dernier, en présence de Monsieur Marcel Saissac (président départemental de la FNACA), Monsieur le maire a déposé une gerbe au monument aux morts à l'occasion de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. Plusieurs portes drapeau étaient présents dont Monsieur Aimé Papailhau, porte drapeau de la commune.

Les travaux de voirie

Les travaux de voirie du centre bourg se poursuivent. Ils ont permis l'embellissement de l'entrée du village, mais surtout sa sécurisation avec la réalisation de trottoirs et une diminution de la largeur des voies pour réduire la vitesse de circulation.

L'ensemble des travaux ont été réalisés dans un délai relativement court. On remercie les services de la C2A qui les ont supervisés. La circulation reprendra normalement dès que l'enrobé sera posé à la mi-juillet.



Transport à la demande



Le transport à la demande évolue et un nouveau fonctionnement sera mis en place à partir du mois de septembre 2021. Comment ça marche ?

Le transport à la demande (TAD) est ouvert à tous et fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 18h30. Pour plus de facilité, vous choisissez vous-même vos horaires (selon les disponibilités des véhicules) et réservez jusqu'à 30 minutes avant le trajet. Vous pouvez vous déplacer à l'intérieur de votre zone ou bien vers Albi, en aller comme en retour, d'un point de prise en charge vers des points de destination (zones commerciales, mairies, services médicaux, ...). La zone de Cambon comprend également les communes de Saint-Juéry, Arthès, Lescure, Cunac vers lesquelles vous pourrez vous rendre. Attention, ce n'est pas un service de taxi : les points de prise en charge et de destination sont des arrêts déjà identifiés.

Le tarif est de 1,10 € le voyage.

Réservations par tél. 05 63 76 06 16 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h30, ou par internet sur tad.libea-mobilites.fr, ou sur l'application téléchargeable **TAD libéA**.

Un guide complet du TAD sera distribué en mairie au cours du mois d'août (avec notice et plan).

À vos agendas !

**JOURNÉE
NATURE PROPRE
CAMBON D'ALBI**

Vous souhaitez participer à cette matinée citoyenne? Simple! Vous sortez de chez vous seul ou en famille munis de gants et d'un sac poubelle.

Nous vous attendons devant la salle polyvalente vers 11h pour déposer et trier les déchets ramassés sur votre chemin.



Samedi 25 septembre 2021



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00
Email : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr
Site internet : www.cambondalbi.fr
Directeur de publication : Philippe Granier
Rédaction et mise en page : Commission communication
Impression : Juillet 2021 - Tirage : 900 exemplaires